



ᑕᑎᑎᑦ ᑖᑖᑎᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ
Kativik environmental quality commission
Commission de la qualité de l'environnement Kativik

Transmis par courriel uniquement

Le 19 janvier 2023,

Madame Marie-Josée Lizotte
Sous-ministre et Administratrice du chapitre 23
de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'aménagement d'un lieu d'entreposage des véhicules hors d'usage à Quaqtac
par l'Administration régionale Kativik
Demande de non-assujettissement
Décision : Questions et commentaires
V/Référence : 3215-16-063**

Madame la Sous-ministre,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social inscrite au Titre II de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (ci-après la Commission) a procédé à l'analyse des renseignements préliminaires qui lui ont été transmis par M^{me} Vanessa Chalifour, de votre ministère, le 29 août 2022, concernant le projet en rubrique.

Le projet consiste en l'aménagement d'un lieu d'entreposage des véhicules hors d'usage d'une superficie d'environ 5000 m² en surface de gravier nivelée et clôturée. Les véhicules, préalablement décontaminés au garage municipal, y seront entreposés afin de les rendre disponibles à la population du village nordique, notamment pour des pièces de rechange. Les véhicules n'ayant plus de pièces disponibles pourront ensuite être compactés puis empilés sur place en vue d'une récupération éventuelle. Les activités de compactage n'auront pas lieu sur le site tant que le service de récupération de métal ne sera pas disponible à Quaqtac.

Après avoir analysé les renseignements préliminaires qui lui ont été transmis, la Commission souhaite obtenir de plus amples informations de la part du promoteur afin de rendre sa décision sur l'assujettissement du projet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social.

La Commission demande au promoteur de lui faire parvenir les réponses aux questions et commentaires suivants :

- QC -1.** Considérant que les véhicules hors d'usage englobent différents types de véhicules (ex. automobiles, motoneiges, VTT, etc.), la Commission demande au promoteur de préciser s'il a prévu d'aménager des aires distinctes pour ces différents types de véhicules afin d'en faciliter la gestion et la récupération de pièces. Dans la négative, le promoteur doit justifier pourquoi.
- QC -2.** La Commission demande au promoteur de préciser s'il est prévu que le site accueille de petits équipements motorisés (ex. moteurs hors-bord, souffleuses, etc.) ou des équipements lourds. Dans l'affirmative, le promoteur doit détailler leur décontamination et leur entreposage.
- QC -3.** L'entreposage des matières dangereuses résiduelles et des pneus n'est pas détaillé dans les renseignements préliminaires. La Commission demande au promoteur de préciser leurs modes d'entreposage et de gestion.
- QC -4.** Considérant que le lieu d'enfouissement en milieu nordique peut contenir des véhicules hors d'usage plus ou moins préparés à l'entreposage et au recyclage éventuel, la Commission demande au promoteur de préciser s'il est prévu de transférer ceux-ci vers le nouveau site pour les véhicules hors d'usage. Dans l'affirmative, le promoteur doit détailler leur décontamination et le lieu où aura lieu celle-ci.
- QC -5.** Le promoteur mentionne qu'il prévoit d'effectuer le compactage des véhicules hors d'usage lorsqu'un service de récupération de métal sera disponible. La Commission demande au promoteur de préciser ce qu'il entend faire avec les carcasses compactées et préciser de quel service de récupération il est question.
- QC -6.** La Commission demande au promoteur de préciser si le projet aura des impacts sur la faune. À ce sujet, le promoteur est invité à consulter le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec afin d'identifier les espèces pouvant potentiellement se retrouver sur le site prévu pour le projet et s'engager à mettre en place des mesures d'atténuation appropriées, le cas échéant.

Veuillez agréer, Madame la Sous-ministre, mes salutations distinguées.

Le président,



Pierre Philie